



Nombre de Conseillers Elus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire et sur convocation qui leur a été adressée en date du 21 septembre 2021.

Membres présents : Mme. BARTH Stéphanie, Mme. EBERSOLD Katia, M. HELLUY Martial, Mme. KIBLER Louise, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, M. MICHEL Vincent, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme. RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard

Membres excusés :

Membres bénéficiant d'une procuration :

Secrétaire de séance : Mme. KIBLER Louise

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Demande du Club Vosgien : liaison au chemin de St Jacques
4. ATIP – Approbation de convention
5. Tarifs et conditions de location de la salle communale
6. Subvention associative
7. Décision du maire
8. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil municipal et ouvre la séance.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Louise KIBLER, en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 14 juin 2021.

3. DEMANDE DU CLUB VOSGIEN : LIAISON AU CHEMIN DE ST JACQUES :

Le Maire présente la demande du Club Vosgien - section de Wasselonne en vue d'organiser une liaison entre la commune d'Ittenheim à la Chapelle de St Michel de Rimlen située sur le ban de la commune d'Ergersheim, point de départ du chemin de St Jacques, via Handschuheim.

Le chemin sera balisé par les Clubs Vosgiens Kochersberg et Club Vosgien Wasselonne dans le respect des propriétés privées et des chemins communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable.

4. ATIP- APPROBATION DE CONVENTION :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de Handschuheim a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30 juin 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
- 8 - La formation dans ses domaines d'intervention.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP. Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2021, cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante :

L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ PRÉALABLE A L'INSTAURATION D'UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT A L'ARRIERE DES VERGERS

Mission correspondant à 6 demi-journées d'intervention

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015
- Vu** les délibérations du 30 novembre 2015 et du 21 mars 2016 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour et 1 voix contre :

- **Approuve** la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération : **L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ PRÉALABLE A L'INSTAURATION D'UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT A L'ARRIERE DES VERGERS**, correspondant à 6 demi-journées d'intervention
- **Prend acte** du montant de la contribution 2021 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.
- **Dit que** la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois et sera transmise à la Sous-Préfecture

5. TARIFS ET CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE :

Le Maire rappelle la délibération du 22 juin 2020 fixant les tarifs et conditions de location de la salle communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de fixer le tarifs, formules et formalités comme suit, applicables à compter du 01 octobre 2021.

TARIFS LOCATION SALLE		
Particuliers	Habitants du Village	Personnes extérieures
Journée en semaine	100,00 €	140,00 €
½ journée ou soirée en semaine (sauf vendredi soir)	50,00 €	70,00 €
Soirée du vendredi	80,00 €	100,00 €
Week-end	120,00 €	200,00 €
½ Week-end (seulement si la salle est déjà occupée ou mise à disposition d'une association)	100,00 €	Non

TARIFS LOCATION SALLE		
Associations, Entreprises	Location régulière	Location ponctuelle
Heure	8,00 € 7,00 € (au-delà de 30h/s)	
Forfait journée	120,00 € 60,00 € (1a ½ journée ou soirée)	140,00 € 70,00 € (1a ½ journée ou soirée)

Deux cautions sont demandées à chaque location de salle :

- *Caution 50,00 €, pouvant être retenue en cas de retour de salle insuffisamment nettoyée.*
- *Caution 300,00 €, pouvant être retenue en cas de dégradations des équipements.*

Toute location doit être formalisée par la signature d'une convention, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle. Pour les locations qui s'enchaînent (½ Week-end ou du vendredi au week-end) l'inventaire et l'état des lieux seront effectués par l'adjoint en charge de la location de salle ou un autre conseiller, en cas d'empêchement.

Une grille tarifaire du matériel inventorié en cas de casse permettra d'ajouter les frais de casse en sus du montant de location de salle.

La mise à disposition gratuite de la salle communale est réservée seulement aux associations suivantes et doit être également formalisée par la signature d'une convention, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle, avec remplacement du matériel en cas de casse :

- *Amicale anciens SP Handschuheim*
- *Amicale des SP Ittenheim-Handschuheim*
- *Conseil presbytéral Handschuheim-Furdenheim*
- *Chœur de l'Eglise Handschuheim- Furdenheim*
- *Association Klen Paris*
- *Association Temps libre*
- *Association Happy-Händschners*
- *Associations ou comités œuvrant pour l'Etablissement Français du Sang, Ligue contre le cancer*

6. SUBVENTION ASSOCIATIVE :

Le Maire propose le versement d'une subvention d'un montant de 200,00 € destinée au lancement et au démarrage de l'association **Happy Händschners** pour cette fin d'année 2021.

Il précise que la commune pourra mettre à disposition de l'association, la salle communale ainsi que du matériel d'organisation de manifestation comme les tonnelles, panneaux et barrières de signalisation, bancs et tables d'extérieurs, mange-debout... sur simple demande et faisant l'objet d'une convention de mise à disposition gracieuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour et 2 abstentions :

- *DECIDE l'attribution d'une subvention de 200,00 € à l'association Happy Händschners pour l'année 2021 et l'approbation de la mise à disposition gracieuse du matériel d'organisation de manifestation par convention.*

7. DECISION DU MAIRE :

- Facture n°10401522 du 12/08/2021 de la société Trèfle Vert à Marlenheim, d'un montant de 479,80 € TTC concernant l'achat d'un ensemble de 4 lots de tables et bancs d'extérieur.
- Facture n°260 667 du 05/08/2021 de la société Dactyl Bureau d'un montant de 409,02 € concernant l'achat d'une plastifieuse et d'un destructeur papier.
- Notes d'honoraires de défense du recours du PC du 27 Rue Principale, d'un montant total de 1 800 ,00 € en plus de celles déjà mandatées d'un montant de 4 044, 00 € soit un montant engagé de 5 844,00 € à ce jour.
- Devis n° DV2106-0141 du 21/06/2021 de la société EIE, d'un montant de 983,52 € TTC concernant la pose d'un fourreau pour l'Eclairage Public Rue du Fossé et Impasse des Bleuets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les devis et factures présentés et d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses.

8. DIVERS :

- Urbanisme :
 - ✓ DIA vente du bien du 16 C rue des Vergers.
 - ✓ DP accordée - remplacement clôture par mur en grès au 31 rue Principale.
 - ✓ CUB accordé section 03 144 parcelle dent creuse rue des champs.
- Retour sur la réunion de travail cimetière, du Vide grenier et de la Course cycliste.
- Pas de volonté de répondre au courrier Grand Est de plan de financement de Vidéo Surveillance.
- Inscrire au plan de travaux pluriannuels SDEA, le remplacement du poteau incendie Rue Principale + l'ajout d'un poteau auxiliaire Route de Furdenheim.
- Sollicitation habitants pour signalisations Laegert & Route de Furdenheim.
- Note aux habitants à venir (battues/ fibre/ foulées roses).

- Evènements à venir : Foulées Roses du 16/10 – Cérémonie du 11 novembre/ Fête des aînés du 11 décembre.
- Reprise des locations de la salle communale (Yoga, particuliers, animation Halloween par l'association Happy Händschners)
- Retour rencontre Bibliothèque-réseau ko'libris : le Maire informe qu'il y a lieu de se positionner par rapport à la bibliothèque de Handschuheim, suite à des sollicitations de la Bibliothèque départementale d'Alsace. Trois pistes sont proposées : Soit elle fonctionnerait complètement en autonomie sans l'appui de la BDA, avec un budget communal à prévoir. Soit elle se raccrocherait au réseau Ko'libris avec une plus grande amplitude d'ouverture, une informatisation du système de prêts de livres et des animations à programmer selon le schéma de la BDA. Soit elle pourrait être gérée par une association. Le maire propose de distribuer un questionnaire aux habitants pour recenser leurs attentes par rapport à la lecture publique.
- Voir avec Jean-Michel OBRECHT et la Chambre d'Agriculture pour l'avancement au niveau des conventions des zones de non traitement ZNT.

- *Annexes point 3 : courrier et plan Club Vosgien*
- *Annexes point 4 : dossier ATIP*
- *Annexes points 5 : délibération n-1*
- *Annexes point divers*

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h15, en remerciant les conseillers de leur participation active.